

 <p style="text-align: center;">Municipalité de Casselman</p>		N° du rapport GR-032-2019
		N° du dossier
Sujet :	Amendement au règlement 2006-182 sur la circulation et le stationnement	
Date de l'ordre du jour:	Le 27 août 2019	
Annexes:	A- Route proposée pour les machineries agricoles B – Annexe AVII du règlement 2006-182 (Liste des rues permises présentement aux véhicules agricoles)	

RECOMMANDATION

- 1. Que le Conseil de la municipalité de Casselman accuse réception du rapport administratif GR-032-2019 concernant une proposition d'amendement au règlement 2006-182 sur la circulation et le stationnement dans la municipalité de Casselman; ET**
- 2. Dirige l'administration à amender le règlement 2006-182.**

CONTEXTE

En juin 2019, le Conseil de la municipalité de Casselman a refusé la demande du comité consultatif de l'agriculture de Prescott Russell de retirer les ralentisseurs de trafic sur la rue Principale à Casselman. Présentement, le règlement en vigueur sur la circulation et le stationnement dans la municipalité de Casselman permet aux machineries agricoles d'utiliser la rue Principale et autres rues.

ANALYSE

Une route alternative est proposée.

IMPLICATIONS FINANCIÈRES ET IMPACT SUR LES EFFECTIFS

Cet item est inclus dans le budget courant approuvé :	S/O
Cet item est à l'intérieur du montant budgété: Montant total budgété en 2019	S/O
Montant du budget disponible	S/O

ALTERNATIVE

Le Conseil peut toujours refuser la proposition d'amendement, ajouter des restrictions et/ou proposer un chemin plus adéquat pour les machineries agricoles.

Préparé par :



Sébastien Dion
Greffier

**Révisé et approuvé
pour la considération
du Conseil par :**



Linda Desjardins-Bergeron, CPA, CGA
Administratrice en Chef